

POURQUOI VENIR ?

- Vous souhaitez construire, agrandir, aménager un bâtiment en respectant l'environnement.
- Vous avez des questions d'ordre architectural technique, économique, juridique.
- Vous vous interrogez sur le contexte urbain ou paysager de votre projet, les règles d'urbanisme.

QUAND VENIR ?

À n'importe quelle étape de votre projet mais de préférence le plus tôt possible.

Le CAUE de la Gironde met à votre disposition :

UN SERVICE GRATUIT DE CONSEIL AVEC UN ARCHITECTE

- 60 points conseils mensuels sur tout le territoire girondin,
- conseils sur rendez-vous et par téléphone,
- dates et lieux de permanences disponibles sur notre site internet et dans vos mairies,
- mais aussi UN POINT CONSEIL AVEC UN **JURISTE** ET UN **CONSEILLER PHYTOSANITAIRE**.

PRÉPAREZ VOTRE ENTRETIEN

- Apportez tout document utile : photos, cadastre, plan existant, relevé même sommaire, croquis, ...
- Consultez notre site internet en téléchargeant nos fiches pratiques.

UN CENTRE DE RESSOURCES ET UN SITE INTERNET

- un fonds spécialisé sur l'architecture et l'habitat,
- des fiches pratiques à télécharger (rubrique "conseil aux particuliers"),
- des références de réalisations exemplaires en ligne (rubrique "observatoire curiosité").

Les CAUE ont été institués par la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. Le CAUE de la Gironde a été créé en 1979 par le Conseil Général.

Association, le CAUE est financé par une part de la taxe d'aménagement. Par ses statuts, il ne peut assurer de maîtrise d'œuvre. Il est indépendant et assure une mission de service public.

CONTACTEZ-NOUS

CAUE DE LA GIRONDE

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT

140, avenue de la Marne 33700 Mérignac
tél 05 56 97 81 89 / fax 05 56 47 10 62

contact@cauegironde.com



RETROUVEZ L'INFO EN LIGNE

www.cauegironde.com

Suivez-nous sur :

